



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023- 04 – 07-02

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 07 avril 2023
 Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoints** ;
 André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;
 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Sylvette PIERRON,
 Bernard GOMBERT,
 Monique BEC,
 Élodie PAULS,
 Sébastien SOULIER,
 Agnès CONSTANT ;

- Était absent : Néant ;

- Procurations : Sylvette PIERRON à Jean FABRE,
 Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,
 Monique BEC à Monique GIBERT,
 Élodie PAULS à Christian CLAPAREDE,
 Sébastien SOULIER à Pierre BOLLIET,
 Agnès CONSTANT à Christian CAMBEFORT ;

- Secrétaire de séance : Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30

Délibération n°2023-04 – 07-02 / Adoption du Compte Administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L2121-14

Vu le rapport de présentation synthétique du Compte Administratif 2022

Considérant, que le Compte Administratif 2022 peut se résumer ainsi :

Compte Administratif 2022						
Présentation synthétique en euros						
Libellés	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des Sections	
	Dépenses nettes / Déficit	Recettes nettes / Excédent	Dépenses nettes / Déficit	Recettes nettes / Excédent	Dépenses nettes / Déficit	Recettes nettes / Excédent
Reports de l'exercice 2021			750 621,67			
Résultats budgétaires de l'exercice 2022	2 019 059,22	2 393 181,35	956 799,23	1 393 298,11		
Totaux	2 019 059,22	2 393 181,35	1 707 420,09	1 393 298,11	3 726 480,12	3 786 479,46
Résultats définitifs		374 122,13	- 314 122,79			59 999,34

Considérant que les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2022 sont les suivants :

- dépenses : 224 271,57 €

- recettes : 348 250,00 €

soit un excédent de restes à réaliser de : 123 978,43 €

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique GIBERT, hors la vue du Maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean Luc DARMANIN, Maire.

Après examen, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présentation faite du Compte Administratif 2022,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs du Compte Administratif 2022 tels que résumés ci-dessus,

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN



Certifié exécutoire par le Maire par :

Transmission en Préfecture le : 14/04/2023

Affichage le : 14/04/2023